



OGEFREM
OFFICE DE GESTION
DU FRET MULTIMODAL

V/Référence :

AVIS AUX CHARGEURS

N/Référence :

N° DG/DFAC/SDFAC/N° 006 /MM/ 11 /2022

Concerne : COMPLEMENT D'INFORMATIONS LORS DE LA SOUSCRIPTION A LA FICHE ELECTRONIQUE DE RENSEIGNEMENT A L'IMPORTATION (FERI) ET A L'ATTESTATION DE DESTINATION (AD)

L'Office de Gestion du Fret Multimodal, OGEFREM en sigle, informe tous les importateurs, transitaires et autres intervenants dans la chaîne des transports, qu'à dater du 1^{er} Janvier 2023, il est de stricte obligation de joindre au préalable le numéro de la facture Proforma sur tous les bordereaux de paiement (la banque) de la Fiche électronique de renseignement à l'Importation (FERI), de la Fiche électronique de renseignement à l'Exportation (FERE), et de l'Attestation de Destination (AD).

A défaut de veiller à cette obligation, l'OGEFREM se réserve le droit de contester un bordereau au cas où les éléments qu'il renseigne ne concordent pas avec ceux de la facture proforma précédemment émise par le Mandataire ou la Représentation.

Il sied de rappeler que cette obligation vise notamment la fiabilisation des informations délivrées à l'issue du processus de souscription et de validation des Instruments Electroniques de traçabilité du Fret (FERI, FERE et AD) dans les ports de chargement et de transit à l'Etranger.

Fait à Kinshasa, le 11 NOV 2022

KAZUMBA MAYOMBO William

Kazumba Mayombo
Directeur Général

Direction Générale

Le Directeur Général



OGEFREM
OFFICE DE GESTION
DU FRET MULTIMODAL

//Référence :

✓Référence : **CIRCULAIRE DG/DFAC/SDFAC/N° 004 / MM/11/2022 ADRESSEE AUX
MANDATAIRES ET AUX REPRESENTATIONS OGEFREM**

**CONCERNE : L'AVIS AUX CHARGEUR /N° 006 / RELATIF AU COMPLEMENT
D'INFORMATIONS LORS DE LA SOUSCRIPTION A LA FICHE
ELECTRONIQUE DE RENSEIGNEMENT A L'IMPORTATION (FERI)
ET A L'ATTESTATION DE DESTINATION (AD)**

Poursuivant les processus visant l'amélioration de la présentation des soubassements exigés lors de la souscription aux Instruments Electroniques de traçabilité (FERI-AD), la réduction de la fraude ainsi que la facilitation des opérations de validation desdits Instruments, la stricte observation des dispositions ci-après est recommandée à tous les mandataires et Représentations. Il s'agit de :

- Assurer une large diffusion de l'avis aux chargeurs N° DG/DFAC/SDFAC/N°006/MM/11/2022 du 11/11/2022 relatif au complément d'informations à présenter lors de la souscription à la fiche électronique de renseignement à l'importation (FERI) et à l'attestation de destination (AD) ;
- Sensibiliser les chargeurs sur le stricte respect du préalable de joindre désormais le numéro de la facture Proforma aux bordereaux de paiement des Fiches électroniques FERI et AD ;

Fait à Kinshasa, le 11/11/2022

KAZUMBA MAYOMBO William

(Signature)
Directeur Général.